Chambre que sur une question de détention et occupation du sol, le Synode, entièrement composé d'ecclésiastiques catholiques romains à l'exclusion de tous laïques, a jugé à propos, dès sa première réunion, de faire une adresse au peuple d'Irlande, lui spécifiant à la fois ses devoirs et sa conduite vis-à-vis de ses propriétaires fonciers. Est-ce là, je le demande à l'honorable M. Roebuck, une simple immixtion dans les affaires spirituelles? (Applaudissements.) La Chambre des Communes et le Ministère peuvent-ils voir d'un œil tranquille un archevêque catholique de récente nomination et un Synode convoqué, s'attachant tout d'abord, contrairement à un acte du Parlement, à proposer une combinaison toute de leur choix pour l'éducation des classes pauvres et moyennes de la société?

" Messieurs, il est un point sur lequel je veux et je dois appeler toute votre attention. Vous vous rappelez qu'il y a quelque temps le Parlement de Sardaigne ordonna qu'à l'avenir les prêtres seraient justifiables des tribunaux civils ordinaires. L'un des ministres qui avaient contribué à l'adoption de cette loi fut privé de la consolation d'être admis, dans ses derniers moments, aux sacrements de l'Eglise. Ne voyez-vous pas là un exemple du pouvoir spirituel et de la censure spirituelle dans le but de contrôler et diriger un ministre de la Couronne et membre du Parlement, dans sa conduite vis-à-vis de la Couronne et du Parlement? (Ecoutez!) Il ne faut pas dire que cet exemple nous soit complètement étranger. Sans doute de telles mesures ne seront pas introduites parmi nous brusquement cette année; mais on sait à quoi s'en tenir sur les intentions de la cour de Rome. Ses doctrines sont inflexibles, ses maximes invariables. (Ecoutez!) Le pouvoir spirituel, si Rome ne l'exerce pas aujourd'hui, elle le tient en main prête à s'en servir à la première occasion. Vous savez aussi ce qui s'est passé en Belgique. Ici, comment Rome a-t-elle procédé? En septembre dernier, une lettre apostolique, scellée du sceau du pêcheur, est arrivée. Cette lettre partage le royaume à des archevêques et évêques catholiques romains. Or, je le déclare hautement, une telle prétention a été formulée tout-à-fait sans le consentement, et, je puis le dire, à l'insu du gouvernement anglais. (Applaudissements).

" Un ami intime, appartenant à la religion catholique, m'avait donné à entendre, il est vrai, que l'on songeait à ce projet, mais je lui avais déclaré positivement que jamais je ne consentirais à son exécution; et je ne pouvais pas, je ne devais pas et je ne voulais pas croire qu'il pût venir à la pensée d'un gouvernement ami de partager le pays sans communiquer au moins d'avance ce projet à notre gouvernement. Je ne pouvais pas croire que ce gouvernement insulterait la Reine. (Les applaudissements se prolongent pendant quelques minutes.) Le comte de Minto a publiquement démenti ce que l'on avait dit de sa prétendue connaissance des projets du gouvernement romain à l'égard de l'Angleterre. Je sais bien qu'il a été dit que le comte de Minto se trouvant avec le Pape, celui-ci lui aurait montré des papiers déposés sur la table en lui disant: " *Tenez, voilà un projet qui vous regarde.*" Sa Seigneurie a pu jeter les yeux sur ces papiers, mais sans se rappeler la circonstance ni le sens particulier attaché à ces expressions. Je n'en suis pas surpris, et il est bien certain que Sa Seigneurie n'a prononcé alors aucune parole qui impliquât son approbation des violentes mesures appliquées à l'Angleterre. Du reste, aucun autre éclaircissement que ces mots assez vagues: " *Voilà quelque chose qui vous concerne.*"

" Si nous examinons la conduite tenue par tous les corps ecclésiastiques dans les divers Etats de l'Europe, que voyons-nous? Toujours les pouvoirs ecclésiastiques ont pesé sur les divers pouvoirs temporels dans tous les Etats. (Applaudissements.) J'ai eu souvent moi-même à réprimer le corps ecclésiastique de l'Eglise anglicane, lorsqu'il a, soit partiellement, soit en masse, tenté de s'attaquer aux libertés spirituelles ou temporelles des autres sujets ecclésiastiques du royaume. (Ecoutez!) Si d'autres églises agissaient ainsi parfois, que dire de l'Eglise de Rome, dont les membres sont plus que tous les autres dévoués au service de leurs supérieurs ecclesiastiques, et dont le chef prétend à l'infaillibilité de Jésus-Christ! (Ecoutez! écoutez!) Aussi, dans certains pays, et notamment en France, qu'a-t-on fait? Toutes les cours de justice ont proclamé qu'aucun ordre du Pape ne peut-être reçu en France sans l'agrément du souverain. Et cela s'applique à tout ce qui peut être ordonné par la Cour de Rome. Afin de mieux préserver encore l'indépendance temporelle du roi de France, il avait été établi que si un individu introduisait un acte entraînant excommunication ou censure contre toute personne au service du roi de France, tous ses biens devaient être confisqués au profit de la Couronne. Ce pouvoir extraordinaire avait été rendu nécessaire par les prétentions de la Cour de Rome. Un souverain sans cette protection, eût été souvent en proie aux plus grands périls. Tel était le pouvoir au temps de Philippe-le-Bel, et toujours, sous la monarchie, ce pouvoir fut une arme remise aux mains des rois de France, pour se défendre contre les agressions papales. En Autriche, pays très-catholique, des restrictions rigoureuses ont été faites à l'introduction des bulles papales. Le consentement préalable des autorités civiles est partout exigé. Dans les pays protestants, elles sont encore plus fortes. Sans doute, le Pape, dans son acte récent d'usurpation territoriale, n'a fait que prendre une autorité de nom plutôt que de fait. Mais c'est déjà trop que d'assumer cette autorité. (Ecoutez!) Nos ancêtres catholiques se montrèrent eux-mêmes très-jaloux de s'opposer aux empiètements de la puissance papale, et sous Guillaume-le-Conquérant, introduire une bulle d'excommunication eût été réputé acte de haute trahison.

" Les personnes qui ne voulaient pas souffrir en Angleterre la domination d'aucun pouvoir usurpé appartenaient toutes à la foi catholique romaine. Il en était ainsi du temps d'Edouard III, et cette inspiration ne s'arrêtait pas aux choses spirituelles, comme a dit M. Bowyez, parce que la cour de Rome avait cherché à s'immiscer dans les relations ordinaires d'homme à homme. Lors de la récente agression, les conseillers judiciaires de la Couronne ont été consultés, et leur opinion a été que, d'après la loi, on pouvait prendre ces titres sans commettre d'illégalité, mais que la loi qui prohibait l'introduction des bulles du Pape n'avait pas, depuis longtemps, été mise en vigueur.

" Dans cette situation, je ne crois pas qu'il soit bon d'ouvrir une poursuite, outre que j'éprouverais une répugnance réelle à poursuivre tout-à-coup qui que ce soit pour des actes autorisés pendant longues années. Quand à l'utilité d'établir une législation nouvelle, aucun doute ne saurait s'élever à cet égard. Vous pourrez déclarer l'abolition de l'ancienne loi, ou qu'aucune bulle n'aura de cours qu'après avoir été soumise à l'examen du pouvoir civil. D'après les statuts de Richard II, l'introduction des bulles de Rome est une grave injure, et l'acte XIII d'Elisabeth contient une disposition contre cette introduction. Les pénalités imposées par le Statut ont été rapportées, mais l'introduction de ces bulles n'a point encore été rendue légale."

(La fin au prochain numéro.)

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 7 MARS 1851.

Première Page:—Correspondance Lyonnaise.—Parlement Britannique: Question religieuse: Discours de Lord John Russell.

Feuilleton:—Le Montagnard ou les deux Républiques—1793—1848—(suite.)

L'importance du discours de Lord John Russell, sur la question religieuse qui agite maintenant tout l'Empire, nous a engagé à le donner en entier aux lecteurs ou du moins à n'en omettre aucune partie substantielle.—On ne peut pas encore juger avec précision la mesure que le noble Lord se propose d'introduire contre les Catholiques du Royaume-Uni, vu que les termes n'en sont pas encore connus.—Mais il résulte de la lecture du discours que nous reproduisons aujourd'hui, que le Bill projeté interdira aux Archevêques et Evêques d'Angleterre, de l'Irlande et de l'Ecosse, de prendre les titres des sièges épiscopaux occupés par les prélats anglicans et tous les autres titres locaux et territoriaux, dans l'étendue des trois royaumes:—Que les legs et donations faits aux prélats prenant les titres prohibés seront nuls et sans effet:—Que tout acte, quelle qu'en soit la nature, fait par eux portant ces titres, sera nul et sans force.

Or les considérants sur lesquels le noble Lord prétend baser la législation qu'il propose, ont-ils une importance et une puissance de logique capables de légitimer aux yeux de tout homme sensé et mu par une hauteur et une sincérité de vues convenables à la circonstance? Les lecteurs en jugeront; mais pour nous, loin d'y trouver rien de semblable, nous trouvons avec un journal, dont nous donnons ici les idées, que ces considérants n'ont pas même de rapport avec la question.

Lord Russell insinue constamment, il veut même absolument faire voir que dans la création des sièges épiscopaux et la nomination des Evêques par le Pape, il y a eu une pensée de *conquête, d'ambition et de vengeance.* Mais on attend en vain de sa part la preuve d'une pareille charge.

La nomination de Mgr. Cullen, à l'Archevêché d'Armagh, dont le Premier fait tant de bruit, n'a pas eu la moindre liaison avec *l'ambition* ou la *vengeance.* Elle a été exclusivement relative à la grande et importante question de l'Education mixte en Irlande, question vitale pour l'avenir du Catholicisme dans ce pays, question dans laquelle nul homme connaissant la Constitution de l'Eglise, ne saurait sensément nier que le Pape ait eu le pouvoir d'intervenir, puisqu'il s'y agit d'une décision en rapport avec la foi et les mœurs de la jeunesse catholique.—Le Pape, en effet, n'est-il pas le premier Pasteur du troupeau, le pasteur des Pasteurs eux-mêmes. N'est-il pas le premier gardien de la pureté de la doctrine, obligé par sa charge de discerner et d'écarter les dangers qui menacent de l'altérer?

Les arguments dans lesquels se retranche Lord Russell pour soutenir sa mesure de persécution, sont tous empruntés à l'histoire plus ou moins véridique des précautions prises par les puissances catholiques contre les envahissements du Pape. Il remonte jusqu'aux démêlés de Philippe-le-Bel et de Boniface VIII;—il passe en revue les différentes époques de l'histoire de France qui constatent des conflits entre les deux Autorités, et supposant toujours que le Saint-Siége a été constamment l'agresseur, il tire ses conclusions. Le *Manuel de droit ecclésiastre* (grande autorité!!) par M. Dupin est la mine où il a dû puiser beaucoup de ses raisonnements.- Pour prouver l'esprit audacieux et envahissant du Saint-Siége, il invoque encore les mesures prises par le Josèphisme en Autriche! C'est-à-dire qu'il rappelle le souvenir des persécutions et de la tyrannique législation dont quelques Princes Catholiques ont usé plus ou moins longtemps contre l'Eglise, et que ces odieux procédés se changent dans sa bouche en de prétendu-solides arguments. Il parle des Concordats qui accordent des privilèges aux Etats Catholiques; mais il oublie qu'il n'y a pas de Concordat entre l'Angleterre et le Saint-Siége. Il mentionne des contrats analogues avec certains Souverains Protestants. Mais qu'est-ce que ces cantrats font à l'Angleterre, qui refuse d'avoir aucune relation diplomatique avec Rome?

N'est-il pas risible d'entendre lord Russell s'appuyer sur un ordre de choses qui existait avec la naissance du Protestantisme en Angleterre, et de le voir remonter même jusqu'à Richard II et Guillaume-le-Conquérant? Les institutions qui avaient alors leur raison d'être, sont-elles donc nécessairement adaptées au siècle où nous vivons, et y a-t-il de la bonne foi à incriminer les intentions de Pie IX par les rapports des Papes du moyen-âge avec les princes catholiques? Sans doute que du temps de Guillaume-le-Conquérant les choses se passaient bien autrement qu'elles ne font aujourd'hui. Mais comme depuis cette vieille époque, les Souverains Anglais se sont bien affranchis du joug du Pape, il est juste qu'en revanche le Pape s'affranchisse du joug des Souverains Anglais dans l'exercice de son pouvoir purement spirituel, comme l'est celui du rétablissement de la hiérarchie.

Lord Russell ne se contente pas d'aller glaner par toute l'Europe des faits tout-à-fait étrangers à la question; il les tronque et les présente sous un faux aspect. C'est ainsi qu'il a dénaturé en les racontant les circonstances qui ont précédé et suivi la mort de Santa-Rosa, ministre du roi de Sardaigne. Il blâme exclusivement l'autorité spirituelle et cache avec duplicité la violation flagrante d'un Concordat par le ministère dont Santa-Rosa faisait partie.—C'est encore avec tout autant de loyauté qu'il fait une excursion jusqu'en Belgique et qu'il fait un crime au Pape du Conseil qu'il a donné aux Catholiques de ce pays de ne pas marcher sur les traces des Universitaires Français, par rapport à l'éducation de la jeunesse.

Comme on voit, le discours de Lord Russell est un résumé complet de tous les griefs reprochés au gouvernement pontifial par les révolutionnaires politiques et religieux de l'Europe. On dirait que la *National* ou la *République*, de Paris, ou encore le *Risorgimento* de Turin ont envoyé au noble Lord son programme tout fait. Mais toutes ces diatribes et ces divagations ne sont pas des raisons et la mesure que propose Sa Seigneurie ne repose en définitive sur d'autre base que sur la force brutale.

Les Exercices annuels de la Neuvaine de St. François Xavier, commencés le 4 de Mars à l'Eglise Paroissiale de cette ville, se continuent avec beaucoup de zèle et d'édification. Deux fois le jour, une nombreuse assistance remplit cette vaste enceinte, pour y prendre part aux prières et y entendre les Instructions. Depuis plusieur années, ce sont les RR. PP. Jésuites qui donnent les exercices, et toujours avec les mêmes fruits et les mêmes avantages pour leur nombreux et pieux auditoire. Cette année, c'est le R. P. Vignon, curé de Laprairie, qui remplit la douce mission de faire honorer un Saint si cher à notre pays, et un membre de la vénérable Compagnie à laquelle il appartient.

CONVERSION.—Nous apprenons, dit le *Freeman's Journal* de New-York du 1er du courant, que M. Gibson, Recteur de la jolie chapelle épiscopalienne près de West-Point, a annoncé dimanche dernier à sa congrégation que sa conscience ne lui permettait pas de demeurer plus longtemps protestant, et qu'il était sur le point de faire une profession formelle de la foi catholique.

ARCHIDIOCÈSE DE LA NOUVELLE ORLÉANS.—La remise du Pallium à Sa Grâce Mgr. l'Archevêque Blanc a eu lieu le 16 fevrier, à l'église de St. Patrice. Mgr. Portier, aussi vénérable par l'âge que par le caractère, présidait, et donna le Pallium. Mgr. Chanche fit le sermon.

—Le Rév. Père Soler, S. J., est mort à la Nouvelle-Orléans, le 14 février, des fièvres typhoïdes, qu'il avait contractées en visitant l'Hôpital. (*Freeman's Journal.*)

ANGLETERRE.—Les discussions du Parlement, hier soir, ont causé une grande irritation dans la cité: tout le monde était indigné de la mesure proposée par lord John Russell pour combattre les maux résultans de l'agression papale. Si Sa Seigneurie n'a pas su proposer une mesnre efficace, il a du moins admirablement excité le mécontement dans tous les partis, et il peut compter qu'une manifestation claire et résolue de l'opinion publique le forcera à adopter des mesures convenables de répression ou à quitter le pouvoir. Comme on pouvait s'y attendre, la position critique du ministère a rendu le marché des fonds publics très lourd ce matin.

EUROPE.

Nouvelles importantes.

(Dépêche transmise par la Ligne Télégraphique de Buffalo et Montréal.)

ARRIVÉE DU *PACIFIQUE.*

New-York, 6 mars, 6½ heures du soir.

Le *Pacifique* a accosté le débarcadère un peu avant six heures, ce soir; les dates qu'il apporte sont de Liverpool jusqu'au 22 février.

ANGLETERRE.

Les nouvelles politiques ont de l'intérêt. Le lundi, le Chancelier de l'Echiquier a soumis son budjet à la Chambre des Communes; il appert par ce document que l'excédant du revenu sur la dépense, pour l'année écoulée, est de deux millions cinq cents mille louis, dont il a proposé d'employer la moitié à l'acquit de la dette Nationale.

Jeudi, le Cabinet a subi une défaite des plus signalées, dont il n'a pu se relever.

Les autorités de Southampton ont été informées qu'un certain nombre de proscrits étrangers arriveraient bientôt à ce port.

Les Catholiques d'Irlande et d'Angleterre ont commencé une agitation formidable contre les mesures qui ont trait à leur religion. Des réunions ont été convoquées à Manchester, Dublin, etc.

Le *Times* de Londres du 21, dit:—" Lord John Russell a offert sa démission, et ne demeure que provisoirement en office en attendant qu'un autre ministère soit organisé. La grande perte de confiance ou de sympathie Parlementaire qu'éprouve depuis quelque temps sa Seigneurie ainsi que ses collègues, ont sans doute préparé beaucoup de nos lecteurs à ce dénouement.

La température est variable, et le négoce, bon.

FRANCE.

(Nous avions à ajouter à notre article sur la dotation présidentielle, que les partisans ou amis de Louis-Napoléon ont, sans sa participation, pris l'initiative d'une souscription nationale pour lui tenir lieu de la dotation refusée par le corps représentatif de la nation, et que le Président a refusé toute souscription, quelque spontané et national qu'en fût le caractère.

La *Gazette de Cologne* publie ce qui suit, d'après une correspondance de Berlin en date du 5 février:

" La France a protesté contre l'entrée de l'autriche dans la confédération germanique avec tous ses Etats.

" Une note conçue en ce sens est arrivée hier et a été en même temps communiquée au cabinet de Vienne.

" Des personnes bien informées pensent que cette protestation n'arrêtera pas la marche des négociations suivies à Dresde.")

Le gouvernement Français a expédié des renforts considérables à l'armée d'Italie. Le deuxième conseil de guerre, siégeant à Lyon, a condamné nombre d'individus comme membres de sociétés secrètes. Le *Moniteur* annonce la promotion du Gén. Herbellion au commandement de la première brigade de l'armée à Paris. Hambourg est remplie de soldats autrichiens. Le Gén. Levaillant doit commander à Toulon, à la place du Gén. Herbellion, et le Gén. Melleville à Lyon comme succédant au Gén. Levaillant.

HAUT-CANADA.

Manifestation Publique a Toronto contre l'Esclavage.

Mercredi soir (26 février), eut lieu à l'Hôtel de Ville de la capitale une réunion que le *Globe* assure avoir été la plus nombreuse et la plus enthousiaste dont il ait jamais été le témoin à Toronto. Le Maire de la ville en fut le président. Peu de moments après l'ouverture des portes, la salle ainsi que les loges se remplirent d'une foule compacte, et ne suffirent pas à contenir les flots d'assistants qui se pressaient sans pouvoir obtenir une entrée. Cette convocation des citoyens de Toronto avait pour objet de les mettre en mesure de formuler leur protêt contre les iniquités inénarrables et nombreuses qu'entraîne à sa suite l'Esclavage; elle s'inspirait donc à la fois à la source d'un vif intérêt

---

Puis ce fut tout. Il ne resta plus qu'un silence morne au milieu duquel frissonnaient les haletations des poitrines oppressées.

Quelques minutes se passèrent encore; mais des torches allumées vinrent rendre la lumière à ces voûtes ténébreuses.

Alors, tous ces fiers républicains se regardèrent entre-eux. Ils étaient tous pâles.

Gracchus, en homme prudent et jaloux de sa sûreté personnelle, s'empressa de sortir des Cordeliers, dès que la chose fut possible. Sa petite taille, du reste, le servait merveilleusement en cette occasion.

L'air manquait aux Cordeliers, surtout l'air républicain... Et chacun revenu de ce premier mouvement de stupeur, se demandait comment une nichée de royalistes avait pu se glisser ainsi dans la fournaise révolutionnaire.

Que dis-tu de tout cela, Maximilien! fit St. Just dont les lèvres frémissaient encore sous l'impression d'une émotion trop visible.

Je dis que ces hommes sont bien impudents et bien audacieux, répondit Robespierre en serrant les poings; les insensés! ils ne savent pas combien de sang ils vont faire répandre!.. Et comme Danton approchait il ajouta:

La police de ton club est bien mal faite, citoyen Danton.

Camille Desmoulins vint à Robespierre; ses joues étaient blanches:

Sais-tu qu'il y en a un, lui dit-il, qui m'a frappé sur l'épaule et m'a annoncé que je mourrais sur l'échafaud?

Moi aussi!.. moi aussi!.. dirent comme un écho toutes les voix.

En tout cas ce qui me console, reprit Camille Desmoulins, c'est que nous irons à l'échafaud en bonne compagnie.

Si les uns n'y vont pas avant les autres, répondit Robespierre en contractant ses deux sourcils par un mouvement nerveux qui lui était habituel.

Toutes les plantes d'un jardin ne se fanent pas le même jour, continua Camille, qui affectionnait le goût des images dans son langage comme dans ses écrits.

Dans le même moment Georges rentra: Je viens, dit-il, de placer des sentinelles à toutes les portes, avec ordre d'arrêter toutes les figures suspectes et inconnues:

Et toi, citoyen Georges!... ces audacieux magiciens t'ont-ils prédit aussi que tu mourrais sur l'échafaud?

On ne m'a pas fait cet honneur, mais j'espère qu'en vous serrant un peu, vous pourrez me faire une petite place au milieu de vous.

Viens-tu, Maximilien, dit tout bas St. Just à Robespierre?

J'ai assez de Cordeliers aujourd'hui.

Celui-ci prit le bras de St. Just et sortit.

Peu à peu l'antre révolutionnaire devint silencieux, et comme cela arrive toujours, les sentinelles ne trouvèrent que deux figures suspectes. C'étaient celles des deux plus farouches sans-culottes de l'endroit.

Gracchus notre connaissance du club des Cordeliers tournait la rue de l'ancienne Comédie, quand un homme profitant d'un passage obscur, l'aborda tout-à-coup. Sa figure était soigneusement cachée par son manteau.

Peut-on te dire deux mots, citoyen Gracchus? lui dit l'inconnu.

Hein?.. Qu'est-ce?.. dit Gracchus en reculant de deux pas.

Tu es bien le citoyen Gracchus, autrement dit Dupuis?

Dupuis était mon nom de.... famille... autrefois. Gracchus est mon nom républicain.

Dupuis, dit la voix de l'inconnu, dont le timbre avait perdu la sécheresse impérative des deux premières phrases, tu es un honnête homme.

Je suis président du club de la fraternité.

Dupuis, reprit la voix, cette rue est déserte, nul ne peut nous entendre, et l'homme qui te parle n'est pas un citoyen, c'est un proscrit.

Alors il a tort de s'adresser à moi, reprit Gracchus en haussant la voie; car je serais bien capable de..... le.... faire arrêter.

Même si cet homme était.... un ancien..... ami d'enfance?

Un an....cien....

S'il te tendait la main?....

Je n'ai..... pas.... d'ancien.... ami....

S'il te disait bien bas je suis le marquis de Savernay?

Le marquis.... de.... grand Dieu! quel nom avez-vous ..... as-tu prononcé... là?

Celui d'un vieux camarade.

La figure de Gracchus était tout émue. Que voulait dire cette émotion: souvenir ou terreur.

Savernay! ... murmura-t-il bien bas, et en regardant de tous côtés, comme s'il eut eu peur que les murs des maisons se changeassent en fantômes patriotiques; il est en Provence, et Dieu veuille qu'il ne lui soit pas arrivé malheur!

Et s'il était à Paris?..

Le malheureux, ce serait sa mort!.. Oh!... qu'il parte!.. qu'il parte!...

Il s'arrête comme effrayé de ses propres paroles: Mais qui'es-tu? lui dit-il bien bas.

Que t'importe!

Comment! que m'importe? Qui t'envoie?

Lui-même.

Lui-même!.. Savernay!.. Il se rappelle donc son vieux Du..... Grac..... Dupuis.... Ma foi! si tu es un espion du comité révolutionnaire ou autre, tant pis pour toi d'abord, pour moi ensuite.... Mais où est-il? Il se cache... il se cache bien, n'est-ce pas? Oh! il fait bien.. Ecoutez... voyons, vous êtes bien sûr au moins qu'on ne vous a pas suivi, que nous sommes tout-à-fait seuls? Dites-lui que c'est de la plus grande imprudence d'être venu; qu'il y a jour et nuit, en tous lieux, des limiers qui ont fait des études spéciales sur les figures des nobles et qui les flairent comme un chien de chasse flaire une pièce de gibier... Savernay! il ne t'a pas dit combien nous nous aimions!... Vas... allez.... qui que vous soyez, et dites-lui que Gracchus, non Dupuis, n'est pas riche; mais que tout ce qu'il a, il est prêt à le lui donner pour qu'il quitte au plus vite Paris.... la France.

(A continuer.)

Un fait d'une grande excentricité s'est passé dernièrement en Angleterre.

Le 5 octobre 1849, lord Bridg..., appartenant à l'une des familles les plus riches du pays, prit une voiture de place et se fit conduire à trois milles de Londres, à un petit endroit situé sur la Tamise où se trouve l'embarcadère d'un grand nombre de bateaux à vapeur. Arrivé au lieu de sa destination, il descend de voiture et dit au cocher de l'attendre, qu'il reviendra; puis se rend à bord d'un bateau à vapeur partant pour Cowes, île de Whight, où il possède une magnifique propriété et où il passe l'hiver. Il avait envoyé, la veille, ses bagages au bateau, et comme il pensait ne devoir partir que le lendemain, il venait savoir l'heure exacte du départ; mais le domestique qu'il avait envoyé retenir les places s'était trompé: le bateau partait à l'instant même. Lord Bridg.... n'eut pas le temps de descendre à terre, de payer et de renvoyer sa voiture.

Le cocher, fidèle aux injonctions reçues, loua la place sur laquelle se trouvait sa voiture, y construisit un abri en planches pour ses chevaux et pour lui, et y passa plusieurs mois sans quitter. En octobre 1850, Lord Bridg... revint à Londres sans plus songer à cette affaire, lorsqu'il reçut assignation du cocher en paiement de 700 livres sterl. pour location de sa voiture pendant une année.

En vain son avocat fit-il valoir sa bonne foi: lord Bridg... a été condamné à payer la somme, attendu qu'en disant au cocher de l'attendre, qu'il allait revenir, il avait consenti une location indéfinie de sa voiture.